

Communication de M. de Meulenaere :

Les ornements de la chapelle des Sept Douleurs à Armentières en 1784.

Dans le répertoire des chapelles du pays de Weppes dressé par l'Ararco (1), on mentionne pour Armentières celle de Notre-Dame de Foi, située derrière l'église Saint-Vaast, au coin de la rue de l'Atre, dans l'axe de la rue des Douze Apôtres (2). D'après une autre source, elle se trouvait plus précisément sur le cimetière, à proximité du chœur de la dite église (3). En examinant divers actes notariés, nous avons découvert une pièce qui semble se rapporter au même édifice avec un vocable différent, celui de Notre-Dame des Sept Douleurs. Une confrérie sous l'invocation de cette dernière existait déjà à Armentières en 1554 (4) mais il ne subsiste pas d'archives la concernant. Par ailleurs, la chartreuse de la Boutillerie, à moins de dix kilomètres d'Armentières, portait le nom de Notre Dame des (Sept) Douleurs (5).

Apparemment, il n'y eut toujours qu'une seule Chapelle sur le cimetière ; dès lors, comment expliquer cette double appellation (6) ? En tout cas, voici le texte intégral de l'acte précité (7) :

Du 30 juin 1784

Inventaire des argenteries et autres ornemens appartenant à la chapelle de notre-dame des sept douleurs établi sur le cimetière d'Armentières qui se sont trouvés en la maison mortuaire de Demoiselle Catherine-Bregitte Walbecq, décédée en ladite ville rue de la Cour de Lassus dite de la Vignette. Et les quels étoient dans une garde-robe en sa chambre au dessus de la bourtique, faite par devant M(tr) Jacques-Philippe Bayart l'aîné, notaire résident en ladite ville, à la requête de dame la veuve du S(ieur)r Ghesquière, exécutrice testamentaire de ladite defuncte dam(oise)lle Walbecq et à l'intervention des dam(oise)lles Marie-Joseph Goise, filles vivantes en célibat demeurantes en ladite ville, préposées à administrer et parer la dite chapelle.

Une couronne, deux branches, deux étoiles et deux cœurs, letous d'argent.

Six pots de bois garnis en argent et deux pyramides

garnies de cœurs et jambes d'argent.

Sept chandeliers de cuivres.

Deux adorateurs (8) en bois dorré.

Trois gradins d'hotel (9).

Deux cadres, l'un dorré et un à cadre brun.

Deux boîtes de carton avec plusieurs pièces de linge.

Une cassette avec six bouquets en soye.

Une autre cassette avec six bouquets en toile.

Une autre cassette avec six bouquets de bois dorrés.

Une cassette avec les busques (10) de Sainte Catherine et Sainte Elisabeth en bois dorrés..

Tous lesquels argenteries et ornements ont été remis et délivrés aux dite dem(oise)lles Goise les quelles ont déclarées en avoir eue la délivrance et de ce en être chargez pardevant led(i)t notaire en présence d'Antoine-François Tordeur et Pierre-Joseph Vanoye, tous deux thisserants demeurant en lad(i)te ville tesmoins à ce appelés le trente juin mil sept cens quatre vingt quatre.

(suivent les signatures de ces derniers, du notaire et celles de sœurs Goise).

(1) P. Ansar, M. Jeanson, T. Sandevour, A la découverte des chapelles du pays de Weppes, Lille, 2001, p.17.

(2) Tronçon de l'actuelle rue Jean Jaurès depuis la place jusqu'à l'angle de la rue Kennedy.

(3) A. Joire, Histoire de la ville d'Armentières pendant la Révolution, Lille, 1876, p.10 ; selon cet auteur, elle était, avec d'autres, toujours fréquentée par la foule les dimanches et jours de fêtes, constituant un but de promenades ou petits pèlerinages.

(4) Archives Municipales d'Armentières, GG 121 ; le culte de Notre-Dame de Sept Douleurs ne se développa qu'à la fin du 15ème siècle.

(5) Abbé Léon Peulmeule, Jean le Vasseur, sa vie édifiante, sa chartreuse de Notre-Dame des Douleurs à la Boutillerie, Armentières, 1935.

(6) Rappelons que la statue de cette chapelle serait venue de l'abbaye Saint-Sixte à Poperinge en 1618 ; lors de la Révolution, elle disparut avec ses ex voto d'argent(voir l'ouvrage cité en note 1).

(7) Archives départementalesdu Nord, Tabellion 4682/31.

(8) Sans doute des statues d'anges.

(9) Autel.

(10) Bustes.

(Les fouilles qui seront effectuées très prochainement sur la place Saint Vaast permettront-elles de mettre à jour des vestiges de cette chapelle ?)

N°116

Septembre - Octobre 2006



**Il y a 40 ans (19 novembre 1966),
on inaugurerait le groupe Hémar
(3Fi2734)**

ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le samedi de 9h à 11h30.

Les documents doivent être demandés
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)

Fermeture annuelle : la première semaine de février

Téléphone : 03.20.10.57.70 Mail : archives@ville-armentieres.fr



EN FURETANT DANS L'ETAT CIVIL

Une loi du 20 septembre 1792 déterminait "le mode de constater l'état civil des citoyens". Dans son titre V, Article 1^{er}, Alinéa VI, il était indiqué : " Les corps de ceux qui auront été trouvés morts avec des signes ou indices de mort violente, ou autres circonstances qui donnent lieu de le soupçonner ne pourront être inhumés qu'après que l'officier de police aura dressé procès verbal aux termes de l'article II du titre III de la loi sur la police de sûreté".

PROCHAINS RENDEZ-VOUS AVEC LES ARCHIVES

Les archives participeront :

- Les 16 et 17 septembre
aux Journées du Patrimoine.

- Le 15 octobre au Forum des
Weppes à Houplines.

- Du 14 au 22 octobre à
Photofolie.

- Du 9 au 12 novembre à la
commémoration du 11
novembre et de la bataille de
Verdun.

A Armentières cette obligation fut suivie pour la première fois le 6 messidor an II. L'habitude (résultant d'une obligation ?) fut alors prise par l'officier d'Etat Civil de coller, en marge de l'acte de décès, le procès verbal rédigé par le Juge de Paix. Ces procès verbaux, établis après déplacement sur les lieux des décès "suspects" sont particulièrement intéressants grâce aux détails qu'ils fournissent sur les circonstances du décès, leurs causes, les descriptions physiques et celles des vêtements des décédés. L'habitude perdura jusqu'en l'An X où apparurent des actes de décès pré rédigés imprimés (ceux-ci ne furent utilisés que deux ans). Sur cette même période l'officier d'Etat Civil colla également dans les marges les certificats faits, par les chirurgiens, accoucheurs et accoucheuses jurés dans le cas des enfants morts nés.

"L'an cinq de la République françoise le neuf fructidor, dix heures du matin, Nous Joseph marie Desmazières juge de paix de la commune d'Armentières Chef lieu Département du Nord ayant été requis, nous sommes transporté sur la grand route d'Armentières à Lille, près de la rue fleurie, ou étant assisté de Jean Baptiste Ochin officier municipal de la commune d'Armentières avons trouvé un cadavre masculin gisant par terre près la rive du fossés, qui nous a été déclaré être celui de françois Louis Rassel fils de Charles françois jeune enfant âgé de douze ans, vêtu d'une chemise d'é-toupe, d'un gillet et culotte de vieille toile d'étope, d'une vieille veste dont le devant est de pomme rouge, d'une paire de bas de fille, soulier et boucles de plombs.

Et au même instant est survenu sur notre invitation le citoyen Jacques philippe Letombe Maître chirurgien demeurant à Armentières lequel après visite et examen dudit cadavre nous a dit que la cause de la mort est une fracture du crane et du temporal du coté droit avec perte de substance provenant d'une chute monté sur un arbre de vingt pieds d'hauteur, et à ledit Letombe signé avec nous.

Et de suite avons procédé à l'information des causes et circonstances de la mort du déffunt ainsi qu'il suit

Le citoyen françois Dénis Lenglard âgé de quatorze ans, fils d'Eugene journalier en la commune d'Armentières, après serment par lui fait de dire vérité déclare qu'il a vu ledit Louis Rassel monter sur un peuplier pour y dénicher un nid d'oiseau, étant lui-même monté sur un autre peuplier au coté que ledit Rassel se tenait à de jeunes branches, qu'il a vu ce dernier tomber dudit arbre sur la tête, qu'il est à l'instant descendu, a courru vers ledit Rassel qu'il a trouvé baignant dans son sang et dont il n'a plus vu aucun signe de vie ; et a déclaré ne savoir écrire ni signer.

Le citoyen françois joseph descamps fils de françois joseph âgé de quatorze ans, après serment par lui fait de dire vérité, déclare que passant dans l'endroit ou nous avons trouvé le cadavre dudit françois Louis Rassel, il a vu ce dernier monter sur un peuplier croissant le long du chemin d'Armentières à Lille à dessein d'y dénicher un nid d'oiseau, qu'étant environ à la hauteur de la moitié dudit arbre, il a vu ledit Rassel tomber sur la tête en criant Jésus maria, qu'il est aussitôt allé auprès, et qu'il l'a trouvé mort et baignant dans son sang. Et a dit ne savoir écrire ni signer.

Ce fait nous avons laissé le dit cadavre en la possession d'Eugène Cousin qui est chargé pour le faire transporter chez lui et le faire inhumé et a le dit Cousin déclaré ne savoir écrire ni signer.

Dont et de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès verbal, Pour servir et valoir ce que de raison ; les jours mois et an susdit".

● La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières :

armentieres.fr

REÇU AUX ARCHIVES

De Monsieur Pierre Descamps :

- CERCLE HISTORIQUE D'AUBERS-
EN-WEPPES, Autrefois, revue n°82,
juin 2006, 36p.

De Monsieur Robert Lair- Lachapelle :

- Un drapeau tricolore utilisé par la
Résistance, le 4 septembre 1944 lors
des combats de la libération dans la
cour lilloise (future cour Roussel).

Nous les remercions ainsi que
M^{lle} Deully et M. de Meulenaere.

LE SIEGE D'UNE BELLE !

Dans la précédente chronique, nous évoquions les sièges de la ville en 1645 et 1667. Un autre siège se déroula en 1647. La présence d'une femme, dont se servira le cinéma, mérite une attention particulière.

Suzanne de Bruc de Montplaisir, épouse de Jacques de Rougé, est née vers 1605 à Nantes, elle s'éteindra à Paris en 1705.

Ami du Surintendant Fouquet, et pour cette raison internée par le Roi Louis XIV, proche des artistes de son temps, à l'origine des salons littéraires, elle a donc déjà de nombreux titres pour entrer dans l'histoire. Son destin va, de plus, la conduire à Armentières, mais aussi dans le roman d'Alexandre Dumas "Le vicomte de Bragelonne" où elle est Elise, puis dans plusieurs romans d'Anne et Serge Golon et enfin sur les écrans de cinéma de 1964 à 1968.

Elle portait le titre de Marquise du Plessis-Bellièvre et sera connue sous le pseudonyme d'Angélique Marquise des Anges interprétée au cinéma dans une série de cinq films de Bernard Borderie par la voluptueuse Michèle Mercier avec le célèbre Robert Hossein. La saga des "Angélique" est en effet directement inspirée de la vie de la marquise du Plessis-Bellièvre.

Mais pourquoi la marquise du Plessis-Bellièvre et Armentières ? Tout normalement puisque celle-ci suit son mari Jacques de Rougé, Général puis Maréchal de camp en 1646 et gouverneur d'Armentières (il sera tué dans la région de Naples en 1654).

Le samedi 11 mai 1647, à 5 heures de l'après-midi, dans la maison dite "du gouverneur" en la rue de Dunkerque (face à la rue du Docteur Chocquet actuelle) le gouverneur apprend que les armées ennemies sous le commandement de son altesse l'Archiduc Léopold gouverneur des Pays-Bas, se présentent devant la ville.

Armentières est française depuis 1645. Son rempart est modeste et a souffert des conflits précédents. Pour soutenir le siège on trouve, à l'intérieur : un régiment de cavalerie, quatre compagnies des Gardes du Roy, quatre compagnies de Gardes Suisses, les régiments de Brézé, de Rambure et de Navarre au total 2600 hommes environ.

Le premier jour, le gouverneur fait courageusement une sortie tandis que l'ennemi achève son encerclement. Il échoue cependant à faire sortir son épouse en compagnie de l'intendant du roi pour la justi-

ce et les finances. Les assiégés vont, contre toute attente, résister en espérant l'arrivée des secours. Le 23 mai, l'ennemi apprend que les munitions viennent à manquer et somme le gouverneur de se rendre. Le 30 mai, la ville doit capituler. La marquise et ses enfants en bas âge, quittent Armentières dans un carrosse, sous la protection d'officiers ennemis.

Adieu donc à Angélique ! Armentières redevient française en 1667 (traité d'Aix La Chapelle de 1668).

Source consultée : A.C.A Bib n°53 : LECLAIR (Edmond), "La Ville de Lille et le Siège d'Armentières de 1647", dans Bulletin de la Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille, Lille, Danel, 1941, pp. 1 8.

